

**COMMUNE DE
CREUZIER-LE-VIEUX**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2017**

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni à 19h15 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian BERTIN**, Maire.

Présents : M. CROUZIER – Mme BOUILLON – M. CORRE – M^{me} GAILLE – M. MEUNIER – Mme GRENIER (Adjoints) – M. QUAIRE (Conseiller délégué) – M. BOUCHARD – M. MAIRAL – M^{me} FINAT – M^{me} JAYAT – M. BACOT – M^{me} GUILLET – M^{elle} ARNOUX – M^{me} BRADEL – M. JOURDAIN – M^{me} GRINCOURT-SCHLUMBERGER (Conseillers municipaux).

Absents représentés : M. POTIGNAT et M^{me} SABATIER

Absents : M. BLANCHET, M^{me} HORIOT et M. CHAPELLE

M^{me} ARNOUX a été élue secrétaire de séance.

* * * * *

APPROBATION du compte-rendu du 12 avril 2017 par les membres présents.

I/ DELIBERATIONS :

1/ ACQUISITION DE COLONNES ENTERREES ET/OU SEMI-ENTERREES :

Après concertation avec les collectivités du territoire du SICTOM SUD-ALLIER, ce dernier se propose de coordonner un groupement de commandes pour l'acquisition de colonnes enterrées ou semi-enterrées avec travaux de génie civil associés. En 2017, un marché sera lancé avec un début d'exécution au 1^{er} Janvier 2018.

Dans le cadre de la création d'un centre-bourg et donc de l'aménagement de la place des Guinards, le Maire propose aux membres du Conseil : d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes (annexée à la présente délibération), formé pour une durée de 4 ans, de donner mandat au Président du SICTOM SUD-ALLIER pour signer et notifier l'accord-cadre dont la collectivité sera partie prenante, et passer les commandes en son nom et pour son compte.

Accord unanime des membres du Conseil.

2/ RAVALEMENT DE FACADE : PLH

Dans le cadre du PLH de Vichy Val d'Allier adopté par notre commune le 05 juillet 2010, des aides financières sont versées aux propriétaires privés selon des critères d'éligibilité précis.

Après étude du dossier de travaux de ravalement de façade que M. MALDANT et M^{elle} MHERRAIZ souhaitent effectuer à leur domicile du 10 rue de la Petite Viala, le Maire propose de verser une aide de 1 000,00€ selon le calcul suivant : 20% des dépenses subventionnables (14 642,76€HT), et plafonnées à 10 000,00^{€HT}, soit 2 000,00€ répartie proportionnellement entre VC et la Commune. Cette participation sera versée sur présentation de facture acquittée.

Accord unanime des membres du Conseil.

3/ URBANISME : acquisitions de terrains

a) Parcelle cadastrée section AS n°491 (1 050m²) du hameau des Fleurs pour 1€ symbolique, appartenant à Monsieur Hubert CARRIER de BOISSY et M^{elle} Brigitte DUCHER.

b) Parcelles cadastrées section AH n°2 (750m²) et n°309 (654m²), et section AO n°190 (860m²) et n°660 (350m²), appartenant à Monsieur Jean-François GAULIARD, pour un montant total de 3 928,50€ (1,50€ le m²). Les actes administratifs seront rédigés par l'Etablissement Public Foncier.

c) Parcelle cadastrée section AR n°644 (92m²) rue des Bordes, appartenant à la succession MASSON/DELORME, pour un montant de 184€ (2€ le m²).

Accord unanime des membres du Conseil.

4/ ALSH et ECOLES :

a) A l'occasion des activités d'été, le renouvellement de la régie d'avance de 800€ est demandé, permettant les dépenses courantes (alimentation, pharmacie, horaires médicaux, droits d'entrée des activités pédagogiques).

b) Participation financière des parents pour la sortie au zoo de Beauval du 24 août : 20€ par enfant.

c) PEDT : renouvelé pour l'année scolaire 2017-2018

Accord unanime des membres du Conseil.

5/ COMMISSION COMMUNALE DU PERSONNEL

Suite à la demande de Monsieur Jean-Claude POTIGNAT d'intégrer ladite commission, les membres du Conseil donnent leur accord (1 abstention : M^{me} GRINCOURT-SCHLUMBERGER).

Rappel de sa composition : M^{me} GRENIER, M. MEUNIER, M^{me} GUILLET, M. CROUZIER, M. QUAIRE, M^{me} GAILLE, M^{me} BOUILLON, M. CORRE et M. JOURDAIN.

6/ BUDGET 2017 : emprunt

A la demande de Monsieur le Maire, profitant des taux encore bas et en vue d'éventuelles dépenses non prévues lors du vote du budget, le montant de l'emprunt de cette année sera augmenté de 50 000€ (soit 150 000€ au total).

Accord unanime des membres du Conseil.

7/ ECOLE MATERNELLE : admission des moins de 3 ans

Pour la rentrée scolaire prochaine, 5 familles ont souhaité inscrire leur enfant né en janvier 2015. La directrice de l'école, M^{me} ROBIN, a refusé leur inscription au motif que de jeunes enfants nécessitent davantage d'attention et pour maintenir une qualité pédagogique.

Les membres du Conseil tiennent à exprimer unanimement leurs regrets d'une telle décision, afin de préserver le service rendu aux familles de la Commune et de garantir les effectifs de l'école maternelle. Pour cette année, 92 enfants sont inscrits et répartis en 4 classes.

8/ COMPTEUR LINKY

A l'occasion de la campagne actuelle de changement des compteurs électriques par ENEDIS, Monsieur Philippe QUAIRE lit une déclaration de Monsieur Jean-Claude POTIGNAT demandant que le Conseil prenne position contre ce type de compteur, dont le changement est jugé inopportun et inapproprié. Le Conseil a voté contre par 7 voix et 13 abstentions.

* * * * *

II/ QUESTIONS DIVERSES :

- NOZ demande 12 ouvertures dominicales pour l'année 2018. Cette demande sera transmise pour avis à Vichy Communauté conformément à la réglementation.
- Réunion publique de mi-mandat le 22 septembre 2017 à 19h00.
- Marché de Noël le 10 décembre 2017.
- Vœux du Maire le vendredi 12 janvier 2018.

Séance levée à 20h10